

L.V. Lomas Ltd
99 Summerlea Rd
Brampton; Ontario; L6T 4V2
Canada



PRODUIT: Sulphur H10

CODE: Z ALD010



Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

FABRICANT..... HOLLY INDUSTRIES
P.O. BOX 149
ACTON
ON
CDN
L7J 2M3
PRODUCT NAME..... Sulphur H10
NUMÉRO DE BUREAU..... 519-853-0120.
NUMÉRO APRÈS LES HEURES 519-763-0786.
D'OUVERTURE
DIMENSION DE L'EMBALLAGE..... Sacs de 50 lb.
CODE(S) DE PRODUIT..... Z ALD010
USAGE DU PRODUIT..... Pâte et papier. Adhésif. Ciment. Agriculture.
USAGE DU PRODUIT..... Industriel.
FAMILLE CHIMIQUE..... Soufre.
SYNONYMES..... Rubbermakers Sulphur H10.
NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES :..... APPELER Newalta Industrial Services au 1 800 567-7455.

Section 02: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
Soufre	97.0	Non indiqué	7704-34-9	Rat oral > 5,050 mg/kg. Rat cutané > 2,020 mg/kg	Rat de l'inhalation @ 90% > 5.49 mg/L

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PÉNÉTRATION..... Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.
CONTACT CUTANE..... Peut causer une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.
CONTACT OCULAIRE..... Peut causer une irritation des yeux.
INGESTION..... Ne pas ingérer.
INHALATION..... Peut causer une irritation des voies nasales, de la gorge et des voies respiratoires. Éviter d'inhaler.
TROUBLES MÉDICAUX CAUSÉS PAR Aucune connue.
L'EXPOSITION À CE PRODUIT
SIGNES D'UNE SUREXPOSITION..... Aucune autre remarque.

Section 04: PREMIERS SOINS

CONTACT CUTANE..... Laver la zone touchée avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation apparaît ou persiste, demander une assistance médicale.
CONTACT OCULAIRE..... Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît ou persiste, demander une assistance médicale.
INHALATION..... Si la victime est incommodée, l'emmener à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Demander une assistance médicale immédiate.
INGESTION..... Donner deux verres d'eau à la victime. Ne jamais administrer quoique ce soit par voie buccale à une personne inconsciente. Demander une assistance médicale immédiate.
AVIS AU MÉDECIN..... Surveiller les manifestations tardives d'une acidose métabolique si une quantité importante du produit a été ingérée. Traiter les symptômes.

Section 05: INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (°C), MÉTHODE UTILISÉE 207.2 C.
:
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION 248 - 266 C.
(°C)
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ .. 35 g/m3.
(% VOL.)
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ 1,400 g/m3.
(% VOL.)
INFLAMMABILITÉ..... Com I.

PRODUIT: Sulphur H10

CODE: Z ALD010

Section 05: INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Dioxyde et trioxyde de soufre.
RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET .. D'EXPLOSION	S'assurer que l'équipement est adéquatement mis à la masse afin de prévenir les décharges électrostatiques et qu'il est pourvu d'un orifice d'évacuation adéquat. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter les fortes concentrations de poussières. L'incendie peut se rallumer lorsque la température est supérieure à 154 °C.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS.....	N'est pas sensible.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES	La poussière en suspension dans l'air dans des proportions critiques et en présence d'une source d'inflammation peut exploser.
ÉLECTROSTATIQUES	
AGENT D'EXTINCTION.....	Eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou gaz carbonique.
PROCÉDURES SPÉCIALES	Éviter les jets de lance ou toute autre méthode semblable pour éviter la formation de nuages de poussières. Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat.
D'INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE	

Section 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL ^

FUITES ET DÉVERSEMENTS.....	Éviter la formation de poussière. Utiliser des outils antiétincelants. Retirer les sources d'inflammation. Utiliser des outils appropriés pour transvider le matériel déversé dans un conteneur de déchets chimiques. Éviter que le produit ne s'introduise dans les conduites d'évacuation et les égouts. Porter des vêtements de protection pendant le nettoyage.
-----------------------------	---

Section 07: ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

PROCÉDURES DE MANUTENTION.....	Éviter tout contact cutané ou oculaire. Éviter d'inhaler et d'ingérer. Éviter la formation de poussières inhalables. En présence de poussière en suspension dans l'air, retirer toutes les sources d'inflammation qui pourraient entrer en contact avec la poussière. Utiliser dans un endroit bien aéré. Laver les surfaces affectées s'il y a eu contact avec le produit, surtout avant de manger ou de fumer. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manipulation de ce produit.
EXIGENCES D'ENTREPOSAGE.....	Ne pas mettre le produit dans des contenants ouverts, non ou mal identifié. Toujours garder les contenants fermés hermétiquement. Apposer des affiches « DÉFENSE DE FUMER OU FLAMMES NUES INTERDITES ». Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 08: PRÉVENTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

EXIGENCES RELATIVES À LA	Un système de ventilation local peut être nécessaire dans certains cas pour maintenir les concentrations en dessous des limites d'exposition.
VENTILATION	
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
YEUX/TYPE.....	Pour se protéger des poussières en suspension dans l'air, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux, un écran facial et/ou des lunettes de sécurité.
GANTS/TYPE.....	Porter des gants de protection.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	Un masque approuvé par le NIOSH et l'OSHA doit être porté. Déterminer le modèle approprié en consultant le fabricant.
VÊTEMENTS/TYPE.....	Porter des vêtements et des bottes étanches pour prévenir les contacts avec la peau.
CHAUSSURES/TYPE.....	Le port de souliers de sécurité n'est pas requis.
CORPS/TYPE.....	Aucun vêtement de protection n'est requis.

Section 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE.....	Paillettes, sphérules, granules, boulets ou pastilles de couleur jaune.
ODEUR.....	Odeur d'œufs pourris.
SEUIL OLFACTIF (ppm).....	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1).....	Non disponible.
MASSE VOLUMIQUE APPARENTE.....	Grumeaux de 75 - 115 lb/pi ³ ; Poudre de 33 - 80 lb/pi ³ .
POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES	Non disponible.
PRESSIION DE VAPEUR (mm de Hg).....	0 mmHg @ 137.8 C.
TAUX D'ÉVAPORATION.....	Sans objet.
POINT D'ÉBULLITION (°C).....	444 C.
pH.....	Non disponible.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (% en poids).....	Insoluble.
DENSITÉ RELATIVE.....	2.07 @ 21.1 C.
COEFFICIENT DE RÉPARTITION	Sans objet.
EAU/HUILE	
POINT DE CONGÉLATION (°C).....	110 - 119 C.
POINT DE FUSION (°C).....	110 - 119 C.

PRODUIT: Sulphur H10

CODE: Z ALD010

Section 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

POLYMÉRISATION DANGEREUSE..... Ne se produira pas.
 STABILITÉ..... Stable.
 INCOMPATIBILITÉ..... Comburents forts. Corrode le cuivre et les alliages de cuivre. Le soufre mouillé corrode l'acier.
 CONDITIONS À ÉVITER..... Garder loin de la chaleur extrême et des flammes nues. Éviter la formation de poussière.
 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION Oxydes sulfureux.
 DANGEREUX

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS NOCIFS SUR LES ANIMAUX..... Non disponible.
 EFFETS NOCIFS SUR L'HUMAIN..... Irritant lors d'un contact avec les yeux. Irritant pour la peau.
 EFFETS NOCIFS SUR L'HUMAIN..... Aucun renseignement contenu dans notre base de données n'indique des effets toxiques chroniques de ce produit sur l'humain.
 CANCÉROGÉNÉCITÉ..... Aucun effet cancérigène selon l'ACGIH et le CIRC.
 TÉRATOGENÉCITÉ..... Aucun effet tératogène connu.
 ACTION MUTAGÈNE..... Aucun effet mutagène connu.
 EFFETS SUR LA REPRODUCTION..... Aucun effet sur la reproduction connu.

Section 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

DONNÉES SUR L'ÉCOTOXICITÉ..... Non disponible.
 PRODUITS DE LA DÉGRADATION..... Aucun renseignement spécifique de notre base de données sur la dégradation de ce produit.
 BIODÉGRADABILITÉ..... Non déterminée.

Section 13: CONSIDÉRATIONS POUR LA MISE AU REBUT

ÉLIMINATION DES DÉCHETS Mettre au rebut dans une installation appropriée de traitement des déchets conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. .

Section 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

CLASSIFICATION TMD..... Non réglementé par le TMD (Canada).

Section 15: INFORMATION RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION

STATUT LCPE..... Tous les ingrédients sont dans la liste intérieure des substances (LIS).
 CLASSIFICATION DU SIMDUT..... Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT.

Section 16: AUTRE INFORMATION

RÉFÉRENCES..... Fiche signalétique du produit.
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :..... 905-458-7111.
 PRÉPARÉE PAR :..... Regulatory Affairs
 DATE DE PRÉPARATION :..... AOU26/11
 DESISTEMENT:..... L.V. Lomas Limitée (« Lomas ») renonce expressément à toutes garanties explicites ou implicites de la valeur marchande et de l'adaptation, à des fins particulières, du produit ou de l'information stipulée aux présentes, et ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages directs ou indirects. Toutes les informations figurant aux présentes sont basées sur des données obtenues auprès du fournisseur. Bien que l'information soit considérée comme exacte, Lomas ne fait aucune déclaration quant à son exactitude ou à sa suffisance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de « Lomas » et, par conséquent, les utilisateurs ont la responsabilité de vérifier ces données en vertu de leurs propres conditions d'exploitation, afin de déterminer si le produit est adapté à leurs besoins particuliers, et ils assument tous les risques quant à son utilisation, sa manipulation et son élimination, ou à partir de la publication ou l'utilisation de, ou de l'application des informations aux présentes. Ces informations ne concernent que le produit désigné aux présentes et ne sont aucunement valables si ce dernier est utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou tout autre processus.